

**ALLEMAGNE**

**N° code : 203/2024**  
Stage à gestion nationale

### **Stage de perfectionnement linguistique et culturel à BERLIN**

**Catégories concernées : les professeurs d'allemand de toutes catégories**, qui désirent améliorer leur connaissance de l'allemand et enseignent dans un établissement public **du second degré**, et sous certaines conditions, les personnels contractuels et vacataires.

**Ce stage est également ouvert aux professeurs de disciplines non-linguistiques qui ont de bonnes connaissances de l'allemand et exercent dans les sections européennes.**

**Prise en charge :** les frais sur place (cours, activités organisées, déplacements, hébergement, repas) sont pris en charge par le ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse. Les frais de transport (domicile en France/lieu de stage) sont à la charge des participants, qui organisent eux-mêmes leur voyage.

Les participants sont dans l'obligation d'accepter les modalités d'hébergement prévues dans le cadre du stage et ne peuvent en aucun cas être accompagnés de personnes de leur entourage.

**Les participants s'engagent à être présents pendant toute la durée du stage et à respecter les principes de ponctualité et d'assiduité.** Toute infraction à cette règle fera l'objet d'un rapport adressé au chef d'établissement, à l'IA-IPR et à l'Inspection générale.

**Nombre de participants :** 16

**Dates du stage :** seront précisées ultérieurement

**Mode d'hébergement :** logement chez des particuliers

#### **Contenu :**

Ce stage doit permettre aux participants de pratiquer de façon intensive la langue allemande, de renouveler leurs connaissances en matière de civilisation (au sens le plus large du terme, y compris dans sa dimension interculturelle), d'engager une réflexion sur l'enseignement de la civilisation et son intégration dans la pratique linguistique, d'élaborer des projets concrets de mise en œuvre pédagogique.

#### **Objectifs :**

Durant le stage, les participants devront :

- être mis en situation de pratiquer la langue allemande de façon intensive dans des situations et des registres variés,
- actualiser leur connaissance de la culture allemande dans ses aspects quotidiens et concrets,
- réfléchir sur l'enseignement de la civilisation allemande, par le biais d'une approche didactique centrée sur un projet et une réalisation à partir de thèmes d'études ;
- être entraînés à utiliser des techniques et des outils multimédia pour la mise en œuvre de projets pédagogiques.

**Date limite des inscriptions en ligne :** 12 janvier 2024

**Modalités de transmission des dossiers** (par la voie hiérarchique) : Le candidat transmettra son dossier au chef d'établissement qui le fera suivre à l'IA-IPR qui lui-même le transmettra à la DAREIC pour **le 31 janvier 2024** délai de rigueur.

**ALLEMAGNE**

**N° code : 205/2024  
Stage à gestion nationale**

**Stage de perfectionnement linguistique et culturel (lieu à préciser)**

**Catégories concernées :** essentiellement les professeurs de disciplines non-linguistiques des établissements publics, qui enseignent ou souhaitent enseigner dans les sections européennes, dans les enseignements en DNL hors sections européennes ou dans les lycées préparant à la délivrance simultanée du baccalauréat et de l'Abitur (Abitur).

**Il est également ouvert à des professeurs qui désirent préparer l'examen donnant accès à une certification complémentaire en allemand, ainsi qu'aux professeurs d'allemand de toutes catégories** qui enseignent dans un établissement public du second degré possédant une section européenne, et sous certaines conditions, les personnels contractuels et vacataires.

**Prise en charge :** les frais sur place (cours, activités organisées, déplacements, hébergement, repas) sont pris en charge par le ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse. Les frais de transport (domicile en France/lieu de stage) sont à la charge des participants, qui organisent eux-mêmes leur voyage.

Les participants sont dans l'obligation d'accepter les modalités d'hébergement prévues dans le cadre du stage et ne peuvent en aucun cas être accompagnés de personnes de leur entourage.

**Les participants s'engagent à être présents pendant toute la durée du stage et à respecter les principes de ponctualité et d'assiduité.** Toute infraction à cette règle fera l'objet d'un rapport adressé au chef d'établissement, à l'IA-IPR et à l'Inspection générale.

**Nombre de participants :** 16

**Dates du stage :** seront précisées ultérieurement

**Mode d'hébergement :** logement chez des particuliers

**Contenu :**

Ce stage permettra aux participants, outre de pratiquer la langue de manière intensive, de renouveler aussi leurs connaissances en matière de civilisation (au sens le plus large du terme), d'engager une réflexion sur les aspects linguistiques d'un travail interdisciplinaire, d'élaborer des projets concrets de mise en œuvre pédagogique.

**Objectifs :**

Durant le stage, les participants devront :

- être mis en situation de pratiquer la langue allemande dans des situations et des registres variés
- réfléchir sur les aspects linguistiques d'une approche didactique centrée sur un projet et débouchant sur une réalisation à partir de thèmes d'études en relation avec le lieu d'implantation du stage et dans un cadre interdisciplinaire ;
- actualiser leur connaissance de la culture allemande dans ses aspects quotidiens et concrets, notamment par la découverte de la ville et /ou de la région où sera implanté le stage ;

**Date limite des inscriptions en ligne :** 12 janvier 2024

**Modalités de transmission des dossiers** (par la voie hiérarchique) : Le candidat transmettra son dossier au chef d'établissement qui le fera suivre à l'IA-IPR qui lui-même le transmettra à la DAREIC pour le **31 janvier 2024** délai de rigueur.

**AUTRICHE**

**N° code : 211/2024**  
Stage à gestion nationale

**Stage de perfectionnement linguistique et culturel (lieu à définir)**

**Catégories concernées :** les professeurs d'allemand de toutes catégories, qui désirent améliorer leur connaissance de l'allemand et enseignent dans un établissement public **du second degré**, et sous certaines conditions, les personnels contractuels et vacataires.

**Ce stage est également ouvert aux professeurs de disciplines non-linguistiques qui ont de bonnes connaissances de l'allemand et exercent dans les sections européennes.**

**Prise en charge :** les frais sur place (cours, activités organisées, déplacements, hébergement, repas) sont pris en charge par le ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse. Les frais de transport (domicile en France/lieu de stage) sont à la charge des participants, qui organisent eux-mêmes leur voyage.

Les participants sont dans l'obligation d'accepter les modalités d'hébergement prévues dans le cadre du stage et ne peuvent en aucun cas être accompagnés de personnes de leur entourage.

**Les participants s'engagent à être présents pendant toute la durée du stage et à respecter les principes de ponctualité et d'assiduité.** Toute infraction à cette règle fera l'objet d'un rapport adressé au chef d'établissement, à l'IA-IPR et à l'Inspection générale.

**Nombre de participants :** 15

**Mode d'hébergement :** logement en résidence universitaire

**Dates du stage :** seront communiquées ultérieurement

**Contenu :**

Durant le stage, les participants devront :

- être mis en situation de pratiquer la langue allemande de façon intensive dans des situations et selon des registres variés ;
- actualiser leur connaissance de la culture germanophone dans ses aspects quotidiens et concrets, notamment par la découverte de la ville du lieu du stage ;
- réfléchir sur l'enseignement de la civilisation autrichienne, par le biais d'une approche didactique centrée sur un projet et une réalisation à partir de thèmes d'études en relation avec l'Autriche ;
- être entraînés à utiliser des techniques et des outils multimédias et/ou numériques pour la mise en œuvre de projets pédagogiques.

**Date limite des inscriptions en ligne :** 12 janvier 2024

Les dossiers de candidature, revêtus de tous les avis hiérarchiques, seront déposés auprès du rectorat avant le 31 janvier 2024.